



HURTIGHEIM

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



RISQUES MAJEURS

Apprenons les bons réflexes!

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une **TRES GRANDE IMPORTANCE**, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). C'est un document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Ce document a été élaboré pour vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. Cette liste de risques n'est pas exhaustive. Il y a peut-être des risques que nous ignorons à ce jour, néanmoins ce document pourra vous être d'une précieuse aide dans votre attitude comportementale face à un nouveau danger. **La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres**

Sachez que la commune a élaboré en parallèle son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur. Le PCS a pour but d'organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

**Le Maire.
Ruch Jean-Jacques**

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile :
« Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile. »

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



Aléa:
L'inondation

Enjeu:
Les habitations

Risque:
Habitations inondées

Risque = produit d'un aléa x un enjeu

Il existe plusieurs types de risques :

- **Les risques naturels** (inondation, mouvement de terrain,...)
- **Les risques technologiques** (industries, nucléaire, transport de matière dangereuses,...)
- **Les risques météorologiques**
- **Les risques sanitaires** (pandémie,...)

Un **risque** est dit «**majeur**» si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **HURTIGHEIM** peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.

Savoir réagir à l'alerte
lors d'une crise majeure

En cas d'événement grave, comment serez-vous alerté ?



1. Par la sirène

Une alerte annonce un danger immédiat.

Elle est de la responsabilité de l'État et des maires.

Savoir reconnaître une alerte :

En fonction des événements, elle peut être donnée par :

- ▶ la sirène de la commune
- ▶ la sirène des véhicules des sapeurs-pompiers
- ▶ des messages diffusés par mégaphones
- ▶ des messages par courriel diffusés par la commune
- ▶ la radio et/ou la télévision

La sirène est testée chaque premier vendredi du mois à 11 h 30.

Le début de l'alerte

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri :

La sirène émet **un son modulé en trois séquences d'1 minute et 41 secondes**, qui constitue le signal national d'alerte.



Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté : la sirène émet **un son continu de 30 secondes**, qui constitue le signal national de fin d'alerte

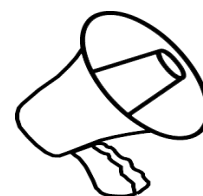


Le "Pack de Sécurité" à préparer chez soi :

Radio à pile, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes ...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.

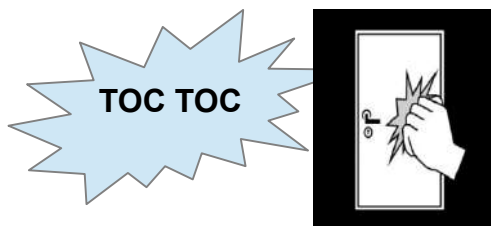


En cas d'événement grave, comment serez-vous alerté?



2. Porte-à-porte

- Le territoire communal a été divisé en secteurs : un élu (et un suppléant) a été choisi pour diffuser l'alerte dans chaque secteur
- L'alerte s'effectuera en porte-à-porte



ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

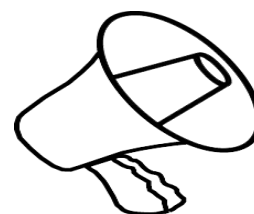
- Un risque menace votre quartier.
- Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.
- Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

- Un événement exceptionnel est attendu ou a eu lieu.
- Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.
- Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.



**Les consignes
complémentaires seront
données par porte-voix**



POINTS DE RASSEMBLEMENT ET DE DISTRIBUTION :



- 1, Place la Liberté : salle communale et mairie**
- 3, Rue de l'Ecole : cour et école**

Remarque : ces lieux de rassemblement peuvent changer suivant le lieu de la catastrophe. Vous serez alors informé au moment de l'alerte.

NOMENCLATURE DES RISQUES

Risque	Page
Inondation de la plaine Ruissellement/coulée de boue	7
Glissement de terrain Chute de pierres	8
Accident nucléaire Pollution de l'air	8
Transport des matières dangereuses/réseau Accident Technologique Industriel Chute d'aéronef	9
Phénomènes météorologiques exceptionnels	10
Séisme	11
Incendie de bâtiment	12
Pollution du réseau d'eau potable	13
Coupure générale de courant	13
Risques sanitaires – Pandémie, Méningite, légionellose	13
Risque sanitaire - Canicule	14
Menace terroriste	15
Conseils et numéros utiles	16

Ce que vous devez faire en cas de :

Inondations de la plaine Ruissellement/coulée de boue

**Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied
ou en voiture dans une zone inondée ou dangereuse
N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.**

DES AUJOURD'HUI:

- Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard des risques concernés.
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LES PHENOMENES:

A l'annonce de l'arrivée de l'eau :

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,... qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.
- Montez les documents utiles et objets précieux

Lorsque l'eau est arrivée :

- Montez dans les étages avec: eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.
- Ecoutez les instructions des pouvoirs publics en écoutant la radio
- Ne téléphonez pas, pour ne pas encombrer les lignes
- Ne tentez pas de récupérer votre véhicule
- Ne traversez pas une zone inondée ni en voiture, ni à pied: les obstacles ne sont pas visibles!
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

APRES LES PHENOMENES:

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes:



Ce que vous devez faire en cas de : Glissement de terrain - Chute de pierres

**Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied
ou en voiture dans une zone dangereuse**

**A ce jour ces risques ne sont pas répertoriés sur le ban de la commune de
Hurtigheim**

PENDANT L'EVENEMENT:

- Eloignez vous de la zone dangereuse en fuyant latéralement
- Eloignez vous des bâtiments
- Coupez le gaz et l'électricité
- Ne revenez pas sur vos pas

APRES L'EVENEMENT

- Ecoutez la radio
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Ne téléphonez pas
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Rappel des bons réflexes:



d'Accident Nucléaire ou de Pollution de l'Air

DES AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri (voir page 4 et 5)

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous entendez l'alerte :

- Mettez vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- **Ecoutez les consignes de sécurité diffusées par les pouvoirs publics via la radio.**
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
- Ne téléphonez pas pour ne pas encombrer le réseau.

APRES L'ACCIDENT

- Respectez les consignes données par les autorités via les médias

Rappel des bons réflexes:



Ce que vous devez faire en cas : d'Accident de Transport de Matières Dangereuses de Risques Technologiques ou de Chute d'Aéronef

DES AUJOURD'HUI:

- Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri (voir page 4 et 5).

PENDANT L'ACCIDENT:

SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT:

- Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18, police/gendarmerie: 17; 112 depuis votre portable).
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE:

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.
- Ecoutez la radio
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne téléphonez pas pour ne pas encombrer le réseau.
- Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Rappel des bons réflexes:



Ce que vous devez faire en cas de Phénomène météorologique exceptionnel (Tempête, orage, grand froid, neige)

AU QUOTIDIEN

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

SI UNE TEMPETE EST ANNONCEE

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Evitez de prendre la route.
- Reportez autant que possible vos déplacements.
- Munissez-vous de moyens d'éclairage autonomes (lampe de poche, bougie)

PENDANT UNE TEMPETE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- N'intervenez pas sur les toits
- Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

APRES UNE TEMPETE

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes:



Ce que vous devez faire en cas de Séisme

Notre commune est située en zone 3 – sismicité moyenne

PENDANT UN SEISME

A l'intérieur :

- abritez-vous sous une table solide ou à l'angle d'un mur porteur.
- éloignez-vous des fenêtres;
- ne fuyez pas pendant la secousse, les chutes d'objets sont dangereuses!

A l'extérieur, dans la rue :

- restez éloigné de tout obstacle qui pourrait s'écrouler
- dans une rue large, gagnez le milieu de la chaussée;
- éloignez-vous des constructions; à défaut abritez-vous sous un porche;
- éloignez-vous des câbles électriques.

En voiture :

- restez dans le véhicule loin de tout ce qui risque de tomber, arrêtez-vous (jamais sur un pont ou près de constructions).

Dans tous les cas :

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

APRES UN SEISME – ATTENTION AUX REPLIQUES

A l'intérieur :

- méfiez-vous des répliques, d'autres secousses pouvant survenir;
- fermez les robinets d'arrivée de gaz et d'eau;
- coupez l'électricité, ne téléphonez pas;
- éteignez les sources de chaleur;
- ne fumez pas;
- évacuez le bâtiment par les escaliers, ne prenez l'ascenseur.

A l'extérieur :

- dirigez-vous vers un endroit dégagé;
- en cas d'ensevelissement, manifestez-vous en faisant du bruit.

Rappel des bons réflexes:



Ce que vous devez faire en cas d'Incendie de bâtiment

REMARQUES GENERALES

- Un départ de feu nécessite plusieurs facteurs :
 - Un combustible
 - Un comburant (l'oxygène de l'air)
 - Une source d'énergie extérieure (flamme, étincelle, mégot)

DES AUJOURD'HUI

- Repérez les cheminements d'évacuation
- Le cas échéant, prenez connaissance des consignes de sécurité affichées dans le bâtiment

EN CAS DE DEPART DE FEU

- Informez les pompiers (18 ou 112)
- Coupez l'arrivée de gaz
- Coupez l'électricité
- Si vous le pouvez, évacuez le bâtiment
- Dans tous les cas suivez les instructions des pompiers

APRES LE FEU

- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Exemple de consignes de sécurité :

CONSIGNES DE SECURITE																	
INCENDIE 	SERVICE SECURITE N° _____ POMPIERS N° _____ NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIE QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS	ATTAQUEZ LE FEU AU MOYENS DES EXTINCTEURS APPROPRIES 	DANS LA FUMEE BAISSÉZ-VOUS L'AIR FRAIS EST PRES AU SOL 	N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS 	FACILITEZ L'ACCES DES POMPIERS N'ENCOMBEZ PAS LES MOYENS DE SECOURS												
EVACUATION 	DES L'AUDITION DU SIGNAL SONORE GARDEZ VOTRE SANG-FROID	FERMEZ LES PORTES ET LES FENETRES EN QUITTANT VOTRE POSTE DE TRAVAIL 	 DIRIGEZ-VOUS CALMEMENT VERS LE POINT DE RASSEMBLEMENT	N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS 	LOCALISATION DU POINT DE RASSEMBLEMENT 												
ACCIDENT 	PREMIERS SECOURS N° _____ AMBULANCE N° _____ NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIE QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS	PRECISEZ LA NATURE DE L'ACCIDENT BLESSURES BRULURES ASPHYXIE FEU SUR UNE PERSONNE ? EMPECHEZ-LA DE COURIR, COUCHEZ-LA, ENVELOPPEZ-LA AVEC UNE COUVERTURE OU EN VETEMENT.		RESPONSABLES DE SECURITE <table style="width: 100%;"> <tr> <td>M.</td> <td>TEL.</td> </tr> <tr> <td>M.</td> <td>TEL.</td> </tr> <tr> <td>M.</td> <td>TEL.</td> </tr> <tr> <td>M.</td> <td>TEL.</td> </tr> <tr> <td>M.</td> <td>TEL.</td> </tr> <tr> <td>M.</td> <td>TEL.</td> </tr> </table>		M.	TEL.	M.	TEL.	M.	TEL.	M.	TEL.	M.	TEL.	M.	TEL.
M.	TEL.																
M.	TEL.																
M.	TEL.																
M.	TEL.																
M.	TEL.																
M.	TEL.																

Ce que vous devez faire en cas de :

Pollution du Réseau d'Eau Potable

A L'ANNONCE DE LA POLLUTION

- Ne plus boire de l'eau du robinet
- Prévoir un stock d'eau potable. (bouteilles ou réservoir)

APRES LES PHENOMENES :

- Attendre l'autorisation de réutiliser l'eau du robinet
- Purgez les conduites et le chauffe-eau avant utilisation
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.

Coupure Générale de Courant

DES AUJOURD'HUI:

- S'équiper de moyens d'éclairage autonomes (lampe de poche, bougies, etc...)
- Prévoir un moyen de chauffage autonome si la maison n'en est pas équipée (poêle à bois ou à pétrole par exemple)

APRES LE PHENOMENE:

- Vérifier l'état du congélateur pour s'assurer qu'il n'y a pas eu de début de décongélation
- Vérifier le bon fonctionnement des appareils électriques

Risques sanitaires

La pandémie grippale, la méningite la légionellose

Le risque :

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux risques de pandémie.

Les mesures de prévention :

La transmission des virus ou bactéries se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

- D'une façon générale, lorsque vous êtes malade, utilisez des mouchoirs en papier que vous jetterez après usage dans un sac fermé.
- Protégez votre nez et votre bouche lorsque vous éternuez.
- Evitez enfin tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades).
- Prévention de la légionellose:
 - Vérifiez que la température de l'eau chaude est au moins de 60°C
 - Vérifiez régulièrement la propreté des gaines de ventilation et de conditionnement d'air

En cas de symptômes n'hésitez pas à consulter un médecin

Risques sanitaires:

Canicule

Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, **de jour comme de nuit**, sur une période prolongée. En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, le mois de juin n'étant pas exclu.

DES AUJOURD'HUI:

- Faites-vous connaître à la mairie si vous habitez seul(e).
- Prévenez la mairie si vous connaissez une personne isolée

Les dangers :

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...).

Les mesures de prévention :

Consultez **les cartes de vigilance** de Météo France.

- Limitez les exercices physiques.
- Privilégiez les endroits ombragés, rafraîchissez-vous, buvez de l'eau.
- Ne buvez pas d'alcool ni de boisson trop sucrée.

Pendant la période de canicule:

Les sensations de crampe, de faiblesse, de fièvre peuvent faire penser au coup de chaleur.

Si à ces symptômes s'ajoutent nausée, maux de tête, agressivité, somnolence, soif intense, confusion, convulsions, perte de connaissance, téléphonez impérativement au Centre 15. Il vous indiquera ce que vous devez faire.

Ce qu'il faut toujours faire et au plus vite :

- placez la personne dans un endroit froid
- la faire boire
- enlevez ses vêtements
- aspergez-la d'eau fraîche ou mettez-lui des linges humides
- faites des courants d'air.

Ce qu'il ne faut jamais faire :

- ne baignez pas la personne dans une eau trop froide.

Après:

L'évolution de la fonction cardiaque et des fonctions cérébrales supérieures nécessitent un suivi médical.

- La réhydratation ne doit jamais se faire sans avis médical afin d'éviter les troubles métaboliques par consommation excessive d'eau.



Ce que vous devez faire en cas de Menace Terroriste

A QUOI SERT VIGIPIRATE DES AUJOURD'HUI :

- Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens
- Développer et maintenir une culture de la vigilance de l'ensemble des acteurs de la nation
- Permettre une réaction rapide et coordonnée en cas de menace

COMMENT REAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE :

1° - S'ÉCHAPPER

Quitter le bâtiment concerné – Se cacher lors du déplacement – Avertir les gens que vous croisez

2° - SE CACHER

Bloquer les portes – Se mettre à l'abri derrière un écran solide – Ne pas téléphoner

3° - ALERTER

Ne pas courir vers les forces de l'ordre – Appelez le 17 ou le 112 – Signalez les blessés

Les établissements scolaires ont mis en place un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) qui prévoit la prise en charge des enfants.



Quelques Informations Utiles

Où trouver le DICRIM :

- *A la Mairie ou sur son site :*
www.hurtigheim.fr

Fréquences des radios locales :

- *France Info – 104,4 FM*
- *Bleu Alsace – 101,4 FM*
- *Top Musique – 94,5 FM*

Kit d'Urgence (à prévoir au domicile)

- *Lampe de poche avec pile*
- *Radio portable avec pile*
- *Eau potable*
- *Conserves*
- *Papiers personnels*
- *Médicaments urgents*
- *Couverture de survie*
- *Matériel de colmatage (adhésif ...)*
- *Vêtements de rechange*

Quelques Numéros utiles :

- *Accueil sans abri :* 115
- *Centre antipoison :* 03.88.37.37.37
- *SOS Main :* 03.88.67.44.01

